

COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY

Séance du 27 mars 2019

Le **27 mars 2019 à 16h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Besse, sous la Présidence de M. Gérard BRUGIERE, Président.

Date de la convocation : 11 mars 2019 et 20 mars 2019

Nombre de conseillers : En exercice : **30** – Présents : **16** – Votants : **20**.

Présents : Gérard BRUGIERE, Président, Nicole BARGAIN, Alphonse BELLONTE, Stéphane CREGUT, Elisabeth CROZET, Jean-François DUBOURG, Jean-Michel FALGOUX, Sébastien GOUTTEBEL, Jocelyne MANSANA, Pierre MARLET, Jacques PERRON, Amandine RANC, Daniel ROUX Patrick SEBY, Henri VALETTE, Patricia VERGNOL.

Excusés : Michel BABUT, Éric BRUT, Joël CHARBONNEL, Michel CLECH, Frédéric ECHAVIDRE, Lionel GAY, Johan JACLARD, Loïc MESURE, Pascal MICHELIN, Annick RIBAL

Absents : Julien BRETON, Christophe CHALANCHE, Etienne GUICHARD, Pierre MOINS.

Pouvoirs : Frédéric ECHAVIDRE à Gérard BRUGIERE – Pascal MICHELIN à Jean-Michel FALGOUX – Michel BABUT à Patricia VERGNOL – Annick RIBAL à Patrick SEBY.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

M. le Président propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Régie espaces publicitaires : Diffusion de la documentation en libre-service

Le Conseil d'administration à l'unanimité valide cette proposition et l'ordre du jour est ainsi arrêté :

1. Régie Boutique : Nouveaux tarifs
2. Régie espaces publicitaires : Diffusion de la documentation en libre-service
3. Don Association Petits Princes
4. Personnel : création de postes saisonniers - création d'un poste en CDD - Décisions Ressources Humaines
5. Budget 2019 : Amortissements - Investissements - Budget primitif
6. Éditions OT SANCY : pistes d'évolution
7. Questions et informations diverses

DELIBERATION N° 2019-03-27-01 - Régie de recettes « boutique » - Nouveaux tarifs

M. Le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter les nouveaux tarifs des marchandises et prestations de services proposées ci-après qui seront vendues par le biais de la régie de recettes « Boutique » :

Prestations Exonérées	Prix de vente	18.10 €
Prestations de services exonérées organisées par l'OT		Prix de vente
Excursions les Gorges de la Sioule et Vichy	Prix public	46.00 €
Excursions les Gorges de la Sioule et Vichy	Prix Club Sancy	37.00 €
Excursions Salers et visite de la ferme	Prix public	46.00 €
Excursions Salers et visite de la ferme	Prix Club Sancy	37.00 €
Excursions Saint Saturnin et Lacs d'Auvergne	Prix public	28.00 €
Excursions Saint Saturnin et Lacs d'Auvergne	Prix Club Sancy	24.00 €
Excursions Saint Nectaire et Saurier	Prix public	28.00 €
Excursions Saint Nectaire et Saurier	Prix Club Sancy	24.00 €

Excursions Coutellia à Thiers	Prix public	42.00 €
Excursions Coutellia à Thiers	Prix Club Sancy	34.00 €
Excursions Fête du bleu à Riom Es Montagne	Prix public	42.00 €
Excursions Fête du bleu à Riom Es Montagne	Prix Club Sancy	34.00 €
Excursions Les journées du patrimoine à Vichy	Prix public	46.00 €
Excursions Les journées du patrimoine à Vichy	Prix Club Sancy	37.00 €
Marchandises taxées 20 %	Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Buff tour de cou 2019	4.00 €	3.33 €
Buff tour de cou 2019 Tarif promo	3.00 €	2.50 €
Sac à dos gris/bleu/bleu marine rose 2019	13.00 €	10.83 €
Sac à dos gris/bleu/bleu marine rose 2019 Tarif promo	12.00 €	10.00 €
Casquette adulte 2019	8.00 €	6.67 €
Casquette adulte 2019 Tarif promo	7.00 €	5.83 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte les nouveaux tarifs proposés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2019-03-27-02 - Régie espaces publicitaires : Diffusion de la documentation en libre-service

Suite à une requête de l'association des commerçants de Saint-Nectaire portant sur la possibilité de diffuser des dépliants des commerces et des restaurants en libre-service au Bureau de Tourisme de Saint-Nectaire, M. Le Président propose au Conseil d'Administration de faire un test local sur le Bureau de Saint Nectaire pour la prochaine saison estivale soit du 4 avril au 29 novembre 2019.

Il propose au Conseil d'Administration d'adopter les modalités ci-dessous :

- Diffusion des dépliants des commerces et restaurants de la commune sur un présentoir spécifique dans le bureau de tourisme de St Nectaire.
- La diffusion est conditionnée à l'achat d'une offre standard dans la même catégorie au minimum.
- La période de diffusion s'étend du 4 avril au 29 novembre 2019.
- Le format des dépliants ne dépassera pas 21 x 15 cm.
- Les dépliants seront livrés par le prestataire au personnel du Bureau de Tourisme de Saint- Nectaire qui gèrera l'installation sur le présentoir ainsi que le réapprovisionnement du présentoir.
- Si le dépliant fourni présente plusieurs prestations, chacune des prestations devra s'acquitter d'une diffusion et être partenaire de l'Office de Tourisme.
- Le tarif pour la diffusion de la documentation est fixé à 50 € TTC (41.66 € HT).

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise le test de diffusion en libre-service des dépliants des commerces et des restaurants de Saint-Nectaire au Bureau de tourisme de Saint-Nectaire pour la prochaine saison estivale et adopte les modalités proposées ci-dessus.

DELIBERATION N° 2019-03-27-03 - Don Association Petits Princes

Dans le cadre d'une opération Nationale menée par l'ANMSM et Famille Plus « Famille Plus, la Montagne solidaire », une opération de don est mise en place au profit de l'Association Petits Princes dont l'objectif est de faire réaliser les rêves d'enfants malades.

Monsieur le Président propose d'associer l'Office de Tourisme à cette opération et de verser un don d'un montant de 300 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise le versement d'un don d'un montant de 300 € à l'association Petits Princes.

DELIBERATION N° 2019-03-27-04 - Personnel : création de postes saisonniers

Afin de renforcer nos effectifs permanents pour la saison estivale 2019, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les créations de postes saisonniers suivants :

1 poste d'agent postal communal - Durée : 16.25 heures hebdomadaires hors vacances / 35.00 heures hebdomadaires périodes de vacances

- 1 poste du 01/07/2019 au 06/09/2019
- 1 poste du 16/12/2019 au 05/01/2020

14 postes de conseiller touristique : Durée : à temps plein 35 heures hebdomadaires

Nombre et durée des contrats saisonniers :

- 1 poste du 06/05/19 au 03/11/19
- 3 postes du 03/06/19 au 29/09/19
- 4 postes du 24/06/19 au 29/09/19
- 6 Postes du 24/06/19 au 31/08/19

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise les créations de postes saisonniers proposés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2019-03-27-05 - Personnel : création de postes en CDD de remplacement au terme de congé maternité

A l'issue de leur congé maternité, deux salariées ont fait connaître leur intention de poser leurs congés annuels. Afin d'assurer la continuité du service, Monsieur le Président propose la création des postes suivants :

- 1 poste de Comptable - Durée : à temps plein 35 heures hebdomadaires du 23/07/19 au 06/09/19.
- 1 poste d'Assistant communication digitale - Durée : à temps plein 35 heures hebdomadaires du 03/08/19 au 06/09/19

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise les créations de postes en CDD proposés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2019-03-27-06 - Personnel : création d'un poste de cadreur-monteur en CDD

Afin de répondre à nos besoins en matière de vidéos et notamment pour permettre le tournage d'une websérie et alimenter nos réseaux sociaux, Monsieur Le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser la création d'un poste en CDD de :

Cadreur-Monteur - Durée : à temps plein 35 heures hebdomadaires du 02/05/2019 au 31/08/2019.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise la création d'un poste CDD de cadreur-monteur, selon les modalités exposées ci-dessus.

DELIBERATION N° 2019-03-27-07 - Personnel : Décision Ressources Humaines

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser la modification du poste d'attachée de presse ainsi :

Intitulé : Responsable Presse - En CDI – A temps plein (35h hebdomadaires)

Dans le cadre de l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), un Délégué de la Protection des Données doit être désigné au sein du personnel. M. le Président propose de rémunérer cette nouvelle mission avec l'octroi d'une prime mensuelle d'une valeur de 50 points d'indice.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**,

- Autorise la modification de poste proposée ci-dessus et demande au Directeur de modifier le tableau des effectifs en conséquence.
- Adopte l'octroi d'une prime mensuelle d'une valeur de 50 points d'indice au salarié missionné en tant que Délégué de la Protection des Données.

DELIBERATION N° 2019-03-27-08 - Budget primitif 2019 : Amortissements

Les amortissements sont pratiqués de façon linéaire, par année civile entière. Les investissements de 2018 commenceront à être amortis en 2019.

Afin de se conformer aux instructions de la comptabilité publique, il est proposé au Conseil d'Administration d'appliquer pour les acquisitions 2018 les durées d'amortissement reprises en annexe IV-A2 du budget primitif 2019.

Le tableau des amortissements proposé pour 2019 est présenté en annexe.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, décide :

- d'appliquer pour les acquisitions 2018 les durées d'amortissement telles qu'elles sont reprises en annexe IV-A2 du budget primitif 2019.
- d'adopter le tableau des amortissements 2019 présenté en annexe.

DELIBERATION N° 2019-03-27-09 – Budget primitif 2019 : Investissements

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver les investissements pour l'année 2019 proposés ci-après :

En immobilisations incorporelles :

Evolutions site Internet = 10 000 €

En immobilisations corporelles :

- Renouvellement d'un véhicule de service = 20 000 €

- Acquisition/ Renouvellement de matériel informatique et bureautique = 56 300 €

- Acquisition de mobilier = 1 559.59 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, approuve les investissements proposés pour l'année 2019.

DELIBERATION N° 2019-03-27-10 – Budget primitif 2019 : Approbation

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2019 de l'Office de Tourisme du Sancy qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la section d'investissement à la somme de **112 557.43 €**

- à la section de fonctionnement à la somme de **3 405 000 €**

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte le budget primitif 2019.

Éditions OT SANCY : pistes d'évolution

Le Comité de pilotage (COPIL) de l'Office de Tourisme composé de techniciens a entamé une réflexion sur les éditions de l'Office de Tourisme et après l'examen de différents indicateurs a envisagé des pistes d'évolution afin de mieux répondre aux demandes des touristes.

Le guide préparation de séjour :

Il est quasiment joint à chaque demande d'hébergements.

Aussi le COPIL propose :

- de supprimer ce guide et d'intégrer une partie de ses pages à la brochure Hébergements afin de créer de la réassurance sur la destination. Cela permettra aussi de diminuer les coûts de réalisation.

- Afin de répondre aux demandes d'une documentation présentant la destination, il est proposé d'imprimer des exemplaires supplémentaires du document qui est diffusé en boîtes aux lettres. Ce document 4 pages pourrait être diffusé en plus grand nombre notamment auprès des classes de découvertes, lors de séminaires ou d'accueil de groupes.

Les guides Sancy Bienvenue :

Le COPIL souhaiterait apporter quelques modifications pour en améliorer la lisibilité et l'attractivité :

- changement de format, passage en A4 portrait
- remplacer les encarts publicitaires par des pubs normalisées (comme dans la brochure hébergement)
- réorganiser les rubriques.

Le Directeur propose de convoquer un groupe de travail mixte techniciens/administrateurs pour finaliser ces pistes d'évolution.

Questions et informations diverses

Les Instants VIP

Ils seront reconduits du 1^{er} au 30 juin 2019 et du 14 septembre au 12 octobre 2019.

Ils seront présentés sur la home page de sancy.com avec la mise en avant des activités et visites ouvertes sur la période concernée ainsi que les animations.

Nous mettrons en place des rendez-vous VIP tous les lundis matins à 10h dans les bureaux de tourisme de Besse, La Bourboule, Murol et le Mont-Dore pour réserver un accueil privilégié aux touristes.

Des actions de promotion à destination du grand public mais aussi des hébergeurs du Sancy seront mises en place.

L'audit Qualité Tourisme

Le Directeur informe l'assemblée que l'audit programmé du 19 au 21 mars s'est très bien passé et que l'auditrice a émis un avis favorable pour le renouvellement du label qualité tourisme à l'Office de Tourisme du Sancy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.

Compte-rendu affiché le 10 avril 2019